

TABLEAU DES CYCLES ET DES TRANCHES D'AGES CORRESPONDANTES POUR LES CURSUS DE BASE, MUSIQUE, A JOUR 2018

Âges de référence*	CYCLES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	CONTENUS ACTIVITES	CONDITIONS D'ENTREE/ORGANISATION	EVALUATION
Avant 6/7 ans	Eveil	Ouvrir et affiner les perceptions	Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique Pratique collective du chant, d'activités corporelles, expression artistique	Possibilité d'activité avant 5 ans avec les structures en charge de la petite enfance (crèches et écoles maternelles) Possibilité d'éveil conjoint musique, danse et théâtre Durée hebdomadaire des cours : de 1 à 3 heures Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire Durée hebdomadaire des cours : de 1 à 3 heures Durée de l'éveil ou de l'initiation : entre un et trois ans suivant l'âge	Evaluation non formalisée
Entre 6/7 et 11/12 ans	1° cycle	Construire la motivation et la méthode Choisir une discipline Choisir son domaine d'approfondissement Constituer les bases de pratique et de culture	Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels Pratiques vocales et instrumentales collectives Pratiques individualisées de la discipline choisie en fonction du domaine d'approfondissement	Éveil ou initiation préalable non obligatoire Après la phase d'orientation, Durée hebdomadaire des cours : Entre 3h et 5h hebdo ou entre 2 à 4 heures dont 30 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel Durée du cycle : entre 3 et 5 ans	Evaluation continue, dossier de l'élève et examen de 1° cycle (5 années maximum) Donne accès direct au 2° cycle
Entre 11/12 et 15/16 ans	2° cycle	Construire le projet Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment : . une bonne ouverture culturelle . l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome . la capacité à tenir sa place dans la pratique collective	Travaux d'écoute Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus Pratiques vocales et instrumentales collectives Pratiques individualisées Pratiques individuelles liées au projet	-Possibilité d'entrée directe sur projet Contrat de formation permettant d'élaborer un cursus diplômant ou non diplômant Durée hebdomadaire des cours : entre 4 heures et 7 heures pour le cursus diplômant dont 45 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel. Possibilité d'élaborer un cursus personnalisé diplômant ou non diplômant Durée du cycle : entre 3 et 5 ans	Evaluation continue, dossier de l'élève Examen terminal du brevet de fin de 2° cycle ou validation du projet spécifique Le brevet donne accès direct au 3° cycle et à l'examen d'entrée dans le cycle d'enseignement professionnel initial Attestation validant les enseignements suivis dans le parcours sur contrat personnalisé

A partir de la fin du 2° cycle, deux orientations sont possibles : cycle diplômant amateur, ou non diplômant

* L'âge de référence est donné à titre indicatif. Il situe la maturité des élèves et leur possibilité de suivre ce cycle dans cette tranche d'âge.

Enseignement artistique

3° cycle

Ages de référence	CYCLES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	CONTENUS ACTIVITES	CONDITIONS D'ENTREE/ORGANISATION	EVALUATION
A partir de 15/16 ans sans limite d'âge	3° cycle amateur diplômant	Accéder à une pratique autonome Acquérir des connaissances structurées Développer un projet artistique personnel S'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur Pouvoir évoluer vers la pratique amateur	Ecoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique Pratiques en référence au projet Réalizations transversales Relations avec la pratique amateur Contenus du cursus élaborés suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateurs	Entrée directe possible sur projet et contrat de formation permettant d'élaborer un cursus diplômant ou non diplômant Cursus diplômant en filière ou en modules capitalisables Passerelles possibles avec le Cycle d'enseignement professionnel initial Durée entre 2 et 4 ans (volume total d'environ 300 heures)	Evaluation continue, dossier de l'élève Examen terminal du certificat d'études musicales à la suite d'un cursus élaboré suivant un référentiel de pratique amateur
Tous âges	3^{ème} cycle amateur non diplômant	Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs	Culture musicale et/ou pratiques du conservatoire en référence au projet ou Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur	Entrée directe possible sur projet Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique amateur Durée en fonction du contrat et du projet	Évaluation continue du « parcours sur contrat personnalisé » Attestation
Tous âges	Formation continuée ou complément aire	Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques	Culture musicale et/ou pratiques collectives du conservatoire en référence au projet Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur Réalizations transversales Relations avec la pratique amateur	Entrée directe possible sur projet Contrat permettant de suivre les cours de pratiques du conservatoire ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique amateur	Evaluation continue du contrat de formation

Cycle de formation professionnelle initiale SOP de 2008 : supprimé par la loi 2015-925 dite liberté de création, article 51 -mais le SOP non actualisé par ministère-

Ages de référence	CYCLES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	CONTENUS ACTIVITES	CONDITIONS D'ENTREE/ORGANISATION	EVALUATION
Entre 15 et 19/20 ans Entrée plus tardive possible suivant parcours et projet	Cycle d'enseignement professionnel initial	Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle ainsi que sa capacité à suivre un enseignement supérieur	Pratique soutenue dans une dominante Modules de pratiques collectives et de culture Projet personnel Ensemble cohérent et structuré compatible avec le suivi d'études générales	Examen d'entrée durée des études entre 2 et 4 ans (volume de 750h) Contrat de formation possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante	Evaluation continue, dossier de l'élève Examen terminal organisé à l'échelon régional ; Délivrance d'un diplôme national d'orientation professionnelle (DINOP)

NOUVEAU : Cycle préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur, en lieu et place du CEPI selon loi liberté et création et décret+arrêté de 2018

Ages de référence	CYCLES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	CONTENUS ACTIVITES	CONDITIONS D'ENTREE/ORGANISATION	EVALUATION
	Cycle préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur (CPES)	Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur Développer capacité d'autonomie artistique et préciser son projet professionnel ;	offre d'enseignement permettant une approche diversifiée du spectacle vivant reliée à la pratique de la spécialité	Examen d'entrée Contrat de formation possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante Durée des études entre 2 et 4 ans (volume de 750h) en musique, entre 1 et 3 ans sur 30H/S pour danse et 1000H de cours sur 2ans pour théâtre	Attestation de fin d'études détaillant les acquis de la formation